

## Règles du jeu « progressif - dollhuard »

### JEU « A »

Les titulaires de licence peuvent mettre sur pied et administrer des jeux de bingo « progressif - Dollhuard » « A » conformément aux règles du jeu suivantes.

1. Avant le début de chaque activité de bingo ordinaire pourvue d'une licence, une boule de bingo est tirée au hasard à l'aide de la soufflerie. Ce numéro devient le « numéro indicateur ». Le numéro indicateur (boule de bingo) est annoncé clairement à tous les joueurs et remis dans la soufflerie. Le numéro indicateur sert à avertir les joueurs participants que le numéro tiré immédiatement après celui-ci sera le « numéro du jeu « progressif - Dollhuard » ».
2. Le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « A » est décerné à la ou aux personnes qui obtiennent la combinaison gagnante de numéros. Pour pouvoir gagner, la ou les personnes doivent obtenir un bingo au moment où le numéro suivant immédiatement le numéro indicateur est tiré et annoncé.
3. Le jeu « progressif - Dollhuard » « A » peut comporter un prix minimum de départ correspondant à a) aucun minimum, b) 50 \$ ou c) 100 \$. Le prix minimum établi ne peut augmenter tant que 65 % du montant des ventes brutes ne corresponde à ce prix minimum. Les 35 % des recettes brutes qui restent sont déposés dans le compte de loterie en fiducie désigné du jeu « progressif - Dollhuard ».
4. Lorsque 65 % du montant des ventes brutes correspond au montant du prix minimum, celui-ci augmente de 65 % du montant total des ventes brutes additionnelles de chaque jeu « progressif - Dollhuard » « A » successif jusqu'à ce que le prix soit gagné ou qu'il atteigne le plafond de 5 000 \$.
5. Si le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « A » n'est pas gagné, il s'ajoute à celui de la prochaine séance de jeu « progressif - Dollhuard » « A » pourvue d'une licence.
6. Le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « A » peut s'accumuler jusqu'à un maximum de 5 000 \$. Une fois que le prix a atteint ce montant, toutes les recettes supplémentaires découlant du jeu « progressif - Dollhuard » « A » sont déposées dans le compte de loterie en fiducie désigné du jeu « progressif - Dollhuard ».
7. Si le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « A » atteint 5 000 \$ et n'est toujours pas gagné, une partie décisive est jouée. Il faut indiquer aux joueurs la partie désignée comme étant la partie décisive. Dans le cadre d'une partie décisive, on ne se sert pas du numéro indicateur pour

déterminer la personne gagnante du jeu « progressif - Dollhuard » « A ».

8. Il n'y a pas de prix de consolation dans le cadre du jeu « progressif - Dollhuard » « A ».
9. Le montant du prix du jeu « progressif - Dollhuard » « A » est annoncé aux joueurs au début de la première partie du bingo ordinaire au cours duquel se jouera le jeu « progressif - Dollhuard » « A ».
10. Pour participer au jeu « progressif - Dollhuard » « A », il faut payer le prix approuvé sur la demande de licence.
11. Pour participer au jeu « progressif - Dollhuard » « A », les joueurs doivent acheter une feuille de bingo ordinaire et un billet valide pour le jeu « progressif - Dollhuard » « A ».
12. Le titulaire de licence doit avoir un système de suivi permettant de vérifier que tous les achats de billets sont consignés et qu'il possède une procédure à suivre pour la vérification d'un jeu « progressif - Dollhuard » « A » gagnant. Dans le cadre de ce jeu, il faut utiliser un billet en deux parties, soit une partie pour la cliente ou le client et l'autre pour le titulaire de licence. Les deux parties du billet doivent renfermer les renseignements suivants :

- Le nom de la personne participant au jeu « progressif - Dollhuard » « A »;
- L'emplacement de la salle, la séance, la date et l'heure du jeu « progressif - Dollhuard » « A »;
- Le montant total du prix pouvant être décerné;

- Le montant à verser pour jouer au jeu « progressif - Dollhuard » « A »;
- Le numéro du billet (ordre séquentiel).

Voici un exemple de billet :

<b>JEU « PROGRESSIF - DOLLHUARD »</b>	
Prix	\$
Nom :	
Date :	
Séance :	
Heure :	
Emplacement de la salle :	N°

13. Une copie du programme des parties doit accompagner la demande de bingo ordinaire et indiquer clairement les parties au cours desquelles le jeu « progressif - Dollhuard » « A » sera mis sur pied et administré.
14. Seul le registrateur des alcools et des jeux peut délivrer une licence de jeu « progressif - Dollhuard » « A ». Les titulaires de licence pourront opter pour un prix minimum.

## **JEU « B »**

Les titulaires de licence peuvent mettre sur pied et administrer des jeux de bingo « progressif - Dollhuard » « B » conformément aux règles du jeu suivantes.

1. Le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « B » est décerné à la ou aux personnes qui obtiennent la combinaison gagnante de numéros avant que le nombre désigné de numéros annoncés qui a été approuvé sur la demande de licence ne soit dépassé. Pour pouvoir gagner, la ou les personnes doivent obtenir les numéros dans la disposition précisée conjointement avec les parties de bingo ordinaire indiquées sur le programme des parties approuvé.
2. Si le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « B » n'est pas gagné avant que le nombre désigné de numéros annoncés ne soit dépassé, il s'ajoute à celui de la prochaine séance de jeu « progressif - Dollhuard » « B » pourvue d'une licence.
3. Le jeu « progressif - Dollhuard » « B » peut comporter un prix minimum de départ d'au plus 2 000 \$. Le prix minimum ne peut augmenter tant que 65 % du montant des ventes brutes ne corresponde à ce prix minimum. Une fois que cela se produit, le prix minimum augmente de 65 % du montant des ventes brutes de chaque jeu « progressif - Dollhuard » « B » à chaque activité de jeu « progressif - Dollhuard » « B » successive jusqu'à ce que le prix soit gagné ou qu'il atteigne le plafond de 5 000 \$.
4. Lorsque 65 % du montant des ventes brutes correspond au montant du prix minimum, celui-ci augmente de 65 % du montant total des ventes brutes additionnelles de chaque jeu « progressif - Dollhuard » « B » successif jusqu'à ce que le prix soit gagné ou qu'il atteigne le plafond de 5 000 \$.
5. Il n'y a pas de prix de consolation dans le cadre du jeu « progressif - Dollhuard » « B ».
6. Une fois que le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « B » a atteint 5 000 \$, le nombre désigné de numéros annoncés augmente de un à chaque séance de jeu « progressif - Dollhuard » « B ».
7. Une fois que le prix du jeu « progressif - Dollhuard » « B » a atteint le plafond de 5 000 \$, 65 % des recettes brutes sont mises de côté et s'accumulent pour la cagnotte de départ du prochain jeu « progressif - Dollhuard » « B ». Les 35 % des recettes brutes qui restent sont déposés dans le compte de loterie en fiducie désigné du jeu « progressif - Dollhuard. ».
8. Pour participer au jeu « progressif - Dollhuard » « B », il faut payer le prix approuvé sur la demande de licence.
9. Pour participer au jeu « progressif - Dollhuard » « B », les joueurs doivent acheter une feuille de bingo ordinaire et un billet valide pour le jeu « progressif - Dollhuard » « B ».
10. Le titulaire de licence doit avoir un système de suivi permettant de vérifier que tous les achats de billets sont consignés et qu'il possède une procédure à suivre pour la vérification de la combinaison gagnante d'un jeu « progressif - Dollhuard » « B ». Dans le cadre de ce jeu, il faut utiliser un billet en deux parties, soit une partie pour la cliente ou le client et l'autre pour le titulaire de licence.

Les deux parties du billet doivent renfermer les renseignements suivants :

- Le nom de la personne participant au jeu « progressif - Dollhuard » « B »;
- L'emplacement de la salle, la séance, la date et l'heure du jeu « progressif - Dollhuard » « B »;
- Le montant total du prix pouvant être décerné;
- Le montant à verser pour jouer au jeu « progressif - Dollhuard » « B »;
- Le numéro du billet (ordre séquentiel).

**11.** Une copie du programme des parties doit accompagner la demande de bingo ordinaire et indiquer clairement les parties au cours desquelles le jeu « progressif - Dollhuard » « B » sera mis sur pied et administré.

Seul le registrateur des alcools et des jeux peut délivrer une licence de jeu « progressif » .

Voici un exemple de billet :

<b>JEU « PROGRESSIF - DOLLHUARD »</b>	
Prix \$	
Nom :	
Date :	
Séance :	
Heure :	
Emplacement de la salle :	N°